

*Voorzitterschap: de heer Fouad Ahidar, voorzitter.
Présidence : M. Fouad Ahidar, président.*

INTERPELLATIES

De voorzitter.- Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATIE VAN MEVROUW FATOUMATA SIDIBÉ

**TOT MEVROUW CÉLINE FREMAULT,
MINISTER VAN DE BRUSSELSE
HOOFDSTEDELIJKE REGERING,
BELAST MET HUISVESTING,
LEVENSQUALITEIT, LEEFMILIEU EN
ENERGIE,**

**betreffende "de huisvesting van
slachtoffers van partner- en gezinsgeweld".**

De voorzitter.- Mevrouw Sidibé heeft het woord.

Mevrouw Fatoumata Sidibé (FDF) *(in het Frans).*- *Toegang tot een woning is een belangrijk instrument in de strijd tegen partnergeweld. De opvangtehuizen en daklozendiensten doen wat ze kunnen om die vrouwen een noodoplossing aan te bieden, maar zij beschikken vaak niet over voldoende opvangplaatsen.*

Heel wat vrouwen die worden mishandeld, moeten in allerijl hun huis verlaten, soms samen met hun kinderen. In een eerste fase kunnen ze vaak terecht bij vrienden of familie of in een opvangtehuis, maar dat zijn maar tijdelijke oplossingen. Nadien moeten ze op zoek naar een woning die beter aan hun behoeften is aangepast.

Dat is evenwel geen eenvoudige taak. De wachtlijsten voor een sociale woning zijn bijzonder lang en de woningen op de privémarkt zijn meestal te duur voor hen, omdat ze alles hebben moeten achterlaten en financieel zwak staan.

INTERPELLATIONS

M. le président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

INTERPELLATION DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

**À MME CÉLINE FREMAULT,
MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE
LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE, CHARGÉE DU
LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'ÉNERGIE,**

**concernant "le logement des personnes
victimes de violences conjugales et
intrafamiliales".**

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Les chiffres concernant les violences conjugales envers les femmes montrent combien ce fléau est important. Bien sûr, des avancées considérables ont été accomplies. Mais il y a encore tant de défis à relever. Je mentionnerai la prévention, l'accueil, l'accompagnement, la protection et la prise en charge efficace de toutes les victimes, la poursuite et la prise en charge efficace des auteurs, la formation, la sensibilisation des acteurs de première ligne, l'hébergement et l'accès au logement, les campagnes d'information et de sensibilisation.

Un des leviers importants dans la lutte contre les violences conjugales est l'accès au logement. Les maisons d'accueil et les services d'aide aux sans-abri réalisent, dans ce domaine, un travail considérable pour leur venir en aide et offrir à ces femmes des solutions d'urgence. Pour ces dernières qui sont dans des situations de violences, on est confronté à une pénurie de places d'accueil alors que l'on assiste à une augmentation de

Het verheugt ons dan ook dat in het plan voor de strijd tegen seksistisch en intrafamiliaal geweld voor 2015-2019 een uitbreiding wordt aangekondigd van de noodhuisvesting voor vrouwen die het slachtoffer van partnergeweld zijn. Zo zou er tegen 2017 een tweede opvanghuis voor die doelgroep worden gecreëerd. Voor de aankoop van het gebouw zou u een beroep doen op het Woningfonds. Kunt u ons daar wat meer informatie over geven?

De vrouwen verblijven steeds langer in de opvangtehuizen omdat ze geen geschikte woning vinden.

Wij hebben via de pers vernomen dat u vorige week aan de regering een wijziging hebt voorgesteld van het besluit van 1996 houdende de regeling van de verhuur van de woningen beheerd door de openbare vastgoedmaatschappijen (OVM's) om de herhuisvesting van slachtoffers van partnergeweld te vergemakkelijken en te versnellen.

In tegenstelling tot wat er in Wallonië gebeurt, zullen er geen voorrangspunten aan de slachtoffers worden toegekend, maar zal een deel van de sociale woningen voor hen worden voorbehouden, zodat ze niet te lang hoeven te wachten.

Tijdens de vorige regeerperiode had ik uw voorganger gevraagd hoeveel personen een woning bij een OVM of een sociaal verhuurkantoor (SVK) hadden aangevraagd naar aanleiding van partnergeweld. Hij kon mij geen antwoord geven omdat de Huisvestingscode de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij (BGHM) en de SVK's niet verplicht om genderstatistieken bij te houden.

Ik was dan ook aangenaam verrast toen ik deze week in de pers las dat een honderdtal vrouwen die het slachtoffer zijn van partnergeweld een sociale woning zou hebben aangevraagd. Het verheugt mij dat die gegevens vandaag beschikbaar zijn. Kunt u ons de nauwkeurige cijfers bezorgen?

Het spreekt voor zich dat de gewesten en gemeenschappen in dit dossier nauw met elkaar moeten samenwerken. Als minister van Huisvesting en Maatschappelijke Actie kunt u

femmes sans-abri.

Beaucoup d'entre elles sont amenées à devoir quitter leur domicile de toute urgence, parfois accompagnées de leurs enfants, pour être généralement mal logées chez des proches, dans des logements insalubres, ou prises en charge par des structures d'accueil spécialisées peu adaptées à ce public. Toutefois, ces structures n'offrent qu'une solution à court terme et, dans la plupart des cas, ces femmes doivent se débrouiller pour trouver rapidement un autre logement adapté à leurs besoins.

Or, il n'est plus à rappeler combien Bruxelles manque de logements de qualité à des prix abordables. Il est de plus en plus difficile d'obtenir un logement social, où les listes d'attente sont longues, alors que le logement privé est bien souvent inabordable pour ces femmes victimes de violences conjugales bien souvent précarisées parce qu'elles ont dû tout quitter.

Nous nous réjouissons de la mise en place du plan intra-francophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales. Dans la presse, avec votre casquette de ministre de l'Action sociale, vous avez annoncé des actions phares comme par exemple le renforcement de l'offre de logements d'urgence pour les femmes victimes de violence conjugale. Vous dites envisager, d'ici 2017, la création d'une seconde maison d'accueil qui sera exclusivement réservée aux victimes de violence conjugales. Vous avez aussi déclaré vouloir passer par le Fonds du logement pour l'acquisition du bâtiment. J'aimerais que vous nous donniez davantage d'informations sur ce point précis.

Les délais dans lesquels les femmes quittent les maisons d'accueil sont de plus en plus longs. La difficulté réside dans la gestion des situations sur le long terme et dans la mise en place de solutions durables. La sortie des maisons d'accueil dépend, dans la plupart des cas, de l'accès à un logement.

Nous avons également appris, par voie de presse, que dans le but de faciliter et d'accélérer le relogement des victimes de violences conjugales, vous avez déposé la semaine dernière au gouvernement une modification de l'arrêté de 1996 organisant la location des habitations gérées par les sociétés immobilières de service public

interessante synergieën creëren.

Plant u nieuwe maatregelen om het aantal transitwoningen en opvangplaatsen te verhogen? Hoe stimuleert u de rol van de SVK's in het beheer van de transitwoningen en de woningen voor vrouwen die het slachtoffer zijn van partner- of gezinsgeweld?

Wat is de balans van de partnerschappen tussen de SVK's en de opvangtehuizen? Op welke manier werden de Brusselse SVK's gesensibiliseerd? Welke resultaten heeft dat opgeleverd?

Over hoeveel transitwoningen beschikken de gemeenten, de OCMW's en de verenigingen?

De nieuwe woonvormen (collectieve woningen, intergenerationele woningen ...) worden alsmaar belangrijker in de huidige context van sociale en economische crisis. Hebt u overleg met de federale overheid gepleegd over de individualisering van de sociale rechten?

Hoeveel sociale woningen zullen worden voorbehouden voor vrouwen die hun woning moeten verlaten na partnergeweld?

Hoe zit het met de samenwerking met de andere overheden? In 2011 richtte de interministeriële conferentie Sociale Zaken en Gezondheid de werkgroep Recht op Huisvesting op om gemeenschappelijke strategieën uit te werken. Hoe vaak is de werkgroep samengekomen? Welke punten werden er behandeld? Werden er prioriteiten en een tijdschema opgesteld?

Hoeveel slachtoffers van partnergeweld hebben een herhuisvestingstoelage ontvangen?

(SISP).

Vous avez annoncé que vous n'optiez pas, comme c'est le cas en Wallonie, pour l'octroi de points de priorité aux victimes. Néanmoins, il est question de réserver une série de logements sociaux aux femmes quittant leur domicile, de sorte qu'elles n'aient pas à patienter trop longtemps.

Lors de la précédente législature, j'avais interrogé votre prédécesseur par rapport au nombre de personnes ayant introduit une demande pour du logement social ou auprès d'agences immobilières sociales pour des raisons de violences conjugales.

La réponse que j'avais reçue se référait à l'article 176 du Code du logement. Ce dernier ne prévoit pas que le nombre de femmes inscrites soit repris dans les statistiques tenues par la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) ou les agences immobilières sociales (AIS).

Dès lors, on m'avait répondu que le nombre de demandes introduites par des femmes pour des raisons de violences conjugales était inconnu. Par ailleurs, ce type de données a trait à la vie privée des candidats locataires et ne pourrait donc pas nous être fourni.

C'est la raison pour laquelle je suis positivement surprise d'apprendre, par voie de presse ce mercredi, qu'une centaine de femmes ont, à l'heure actuelle, introduit des demandes pour obtenir un logement social à la suite de faits de violences conjugales ou intrafamiliales.

Quatre ans se sont écoulés et ces données sont aujourd'hui disponibles. J'aimerais vous entendre au sujet de ces chiffres que nous demandions depuis très longtemps.

Il est évident que les différentes entités fédérées qui ont directement ou non une compétence dans ce domaine doivent collaborer de manière efficace et étroite. En tant que ministre du Logement et de l'Action sociale, vous avez un double rôle à jouer en la matière. Cela devrait créer des synergies intéressantes.

Envisagez-vous de nouvelles pistes afin d'augmenter les places dans les maisons d'accueil et dans les logements de transit? Comment

dynamisez-vous le rôle joué par les AIS dans la gestion des logements de transit et des logements plus spécifiquement destinés aux femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ?

Quel est le bilan des partenariats entre les AIS et les maisons d'accueil ? À cet égard, quelles sont les initiatives qui ont été menées pour sensibiliser l'ensemble des AIS bruxelloises ? Des actions spécifiques ont-elles été menées ? Sous quelle forme et avec quels résultats ?

J'ai conscience du fait que ces données sont difficiles à obtenir mais j'aimerais néanmoins savoir quelle est l'offre de logements de transit proposée aujourd'hui par les communes, les CPAS ou le secteur associatif ?

Concernant les nouvelles formes d'habitat (habitat communautaire, intergénérationnel, etc.), fondamentales dans le contexte actuel de crise sociale et économique, que pouvez-vous nous apprendre concernant l'individualisation des droits sociaux ? Avez-vous eu des concertations avec le niveau fédéral à ce sujet ?

Vous vous êtes montrée réticente par rapport à l'idée de réserver une série de logements sociaux aux femmes quittant leur domicile après des violences. Quel quota de logements sera-t-il réservé à ces femmes ? Combien de places cela représente-t-il ?

Enfin, comme c'est le cas pour de nombreux dossiers, une collaboration avec les collègues des autres entités fédérées est nécessaire. En 2011, un groupe de travail Droit au logement de la conférence interministérielle social-santé réunissant les Ministres compétents de la Région, la Cocof et à la Cocom et la VGC avait été lancé. L'objectif était de mener des actions et des stratégies communes et concertées afin de concrétiser le droit au logement.

Quelle sont les avancées au sein de ce groupe de travail ? Combien de réunions se sont-elles tenues ? Quels sont les points qui ont été plus particulièrement abordés ? Quelles sont les priorités qui ont été identifiées ? Un échéancier a-t-il été établi ?

Enfin, l'allocation de relogement touche davantage de personnes victimes de violences intrafamiliales

Bespreking

De voorzitter.- De heer Verstraete heeft het woord.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Ik dank mevrouw Sidibé, omdat ze dit onderwerp op de agenda heeft gezet. Het is inderdaad een heel belangrijk probleem dat niet altijd zichtbaar is. Groen staat alleszins achter de inspanningen die op dat vlak worden geleverd.

De vragen die werden gesteld, zijn zeer volledig. Ik wil me er graag bij aansluiten. Zijn er cijfers beschikbaar over de problematiek? In welke mate weerspiegelen ze de realiteit? Kunt u dat inschatten?

Ik ben ook benieuwd naar de samenwerking met de andere beleidsniveaus, onder meer met de VGC. Mevrouw Sidibé heeft die vraag echter al gesteld.

De voorzitter.- Mevrouw Fremault heeft het woord.

Mevrouw Céline Fremault, minister (in het Frans).- *In 2013 werden er in België 39.746 processen-verbaal opgesteld in verband met echtelijk geweld. In 85% van de gevallen zijn de slachtoffers vrouwen. De overige slachtoffers zijn mannen en kinderen. Dat is echter slechts het topje van de ijsberg, want het merendeel van de vrouwen die het slachtoffer worden van huiselijk geweld stapt niet naar de politie. In 2013 stierven 162 mensen ten gevolge van deze vorm van geweld.*

Daarom hebben de drie Franstalige regeringen een plan ter bestrijding van seksistische en huiselijke geweld goedgekeurd. Het sluit aan bij het Verdrag van Istanboel over de preventie en de bestrijding van geweld tegen vrouwen en huiselijk geweld.

Onder preventie verstaan we de bewustmaking van het grote publiek en de opleiding van professionals.

Discussion

et conjugales. Combien de femmes sont-elles concernées par cette allocation de logement ?

M. le président.- La parole est à M. Verstraete.

M. Arnaud Verstraete (Groen) (en néerlandais).- *Je remercie Mme Sidibé d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour. Il s'agit effectivement d'une problématique criante, et pas toujours visible. Groen soutient à tous égards les efforts accomplis dans ce domaine.*

Existe-t-il des chiffres en lien avec cette problématique ? Dans quelle mesure ceux-ci reflètent-ils la réalité ?

Qu'en est-il de la collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, entre autres la Cocom ?

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Avant toute chose, sachez que je suis extrêmement sensible à la thématique que vous soulevez. Les chiffres sont interpellants : en 2013, les statistiques policières ont recensé, en Belgique, 39.746 procès-verbaux relatifs à des faits de violence conjugale. Dans 85% des cas, les victimes sont des femmes. Dans les 15% restants figurent des hommes, mais aussi des enfants. Il ne s'agit toutefois que de la partie émergée de l'iceberg, puisque dans la grande majorité des cas, la femme victime de violences ne signale pas les faits à la police. Durant cette même année 2013, cette violence a causé la mort de 162 personnes dans notre pays.

C'est pourquoi, vu l'ampleur d'un phénomène qui nécessite d'apporter des réponses concrètes dès à présent, les trois gouvernements francophones ont adopté un plan de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales. Il s'aligne sur les dispositions de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Cette

Slachtoffers krijgen bescherming en steun via telefoonpermanentie, algemene en gespecialiseerde ondersteuning en voldoende opvangplaatsen.

Het plan gaat de strijd aan tegen de volgende vormen van seksistisch geweld:

- *echtelijk geweld en geweld tegen kinderen;*
- *seksueel geweld;*
- *gedwongen huwelijken;*
- *genitale verminking bij vrouwen;*
- *eerwraak;*
- *seksistische stereotypes.*

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heeft een uitgebreid net van 31 erkende opvanghuizen, goed voor 845 plaatsen. Toch is er een tekort aan plaatsen specifiek voor slachtoffers van partnergeweld, die bijzondere begeleiding moeten krijgen.

Het geheime opvanghuis van het Centre de prévention des violences conjugales et familiales biedt al plaats aan 34 mensen, maar tegen 2017 willen we een nieuw opvanghuis met een dertigtal plaatsen oprichten. Ik wil ook de begeleiding verbeteren.

De sociale verhuurkantoren (SVK's) en de opvanghuizen werken al nauw samen en het is de bedoeling om die samenwerking te bestendigen. Op 30 september 2014 telden de SVK's 3.728 woningen, waarvan er 241 dienstdeden als tijdelijk onderkomen.

Bepaalde SVK's zetten kandidaat-huurders in volgorde van inschrijving op de wachtlijst, terwijl andere alleen mensen inschrijven die sociaal begeleid worden. Zij zijn sleutelpartners in ons streven om deze doelgroep duurzaam onderdak te bieden. Op 30 september 2014 telden de OCMW's en de gemeenten nog 238 transitwoningen.

Ik heb trouwens een voorstel ingediend ter wijziging van het regeringsbesluit van 26 september 1996 houdende de regeling van de verhuur van woningen die beheerd worden door

dernière exige de toutes les instances concernées qu'elles se coordonnent et élaborent des politiques globales pour prévenir et combattre les violences sexistes, ce qui a abouti au lancement d'actions concertées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne en matière de prévention et de soutien aux victimes.

Par prévention s'entendent essentiellement la sensibilisation du public aux différentes formes de violence sexiste et la dispensation de formations aux professionnels.

La protection et le soutien aux victimes consistent en la mise à disposition de permanences téléphoniques, de services de soutien généraux et spécialisés, et dans l'octroi d'un accès à des refuges en nombre suffisant.

Le plan se décline autour de la lutte contre les principales formes de violence sexiste suivantes :

- la violence conjugale et la violence exercée, dans ce cadre, à l'égard des enfants ;
- les violences sexuelles ;
- les mariages forcés ;
- les mutilations génitales féminines ;
- les violences liées à l'honneur du clan ;
- les stéréotypes sexistes.

Il ne me sera pas possible de détailler ici l'ensemble des mesures prévues par ce plan. Je me limiterai donc à répondre à vos nombreuses questions qui sont plus en lien avec ma compétence du logement afin de vous exposer la manière dont j'ai intégré cette thématique.

S'agissant de la création de nouvelles places en maison d'accueil, nous disposons d'un formidable outil en Région de Bruxelles-Capitale : 15 maisons d'accueil agréées en Cocof et 16 en Cocom, soit 172 places en Cocof et 673 places en Cocom, pour un total de 845. Toutefois, il manque de places spécifiques pour les victimes de violences conjugales. En effet, celles-ci demandent un encadrement particulier. Une structure d'accueil existe, mais elle n'est pas suffisante.

de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij (BGHM) of door de openbare vastgoedmaatschappijen (OVM's). Het voorstel werd in eerste lezing goedgekeurd en gaat deels specifiek over slachtoffers van huiselijk geweld.

We hebben het in deze commissie vaak over mogelijke oplossingen gehad. De Waalse regering heeft een systeem waarin voorrangspunten toegekend worden, maar dat leidt tot veel frustratie omdat een massa punten nog geen garantie op huisvesting biedt.

Ik ben voor snellere oplossingen, want dat is in zulke gevallen echt nodig. Het voorstel omvat partnerschappen tussen de OVM's en de erkende opvanghuizen die slachtoffers van huiselijk geweld onderdak bieden. Het verplicht het sluiten van een of meerdere prioritaire toekenningsakkoorden voor ten minste 3% van de woningen die het jaar voordien toegekend zijn. Het moet wel gaan om mensen die beantwoorden aan de inkomensvoorwaarden die gelden voor sociale woningen.

In het merendeel van de gevallen kunnen slachtoffers van huiselijk geweld geen aanspraak maken op de woonst waar ze met hun gewelddadige ex-partner gewoond hebben. Ondanks de goede intenties van de federale wetgeving willen de meeste slachtoffers ook niet terug naar dat huis. Bovendien heeft de politie onvoldoende middelen om slachtoffers te beschermen tegen hun gewelddadige partners.

Jaarlijks zijn er minstens honderd aanvragen om een opvanghuis te verlaten en naar een sociale woning te verhuizen. Door het quotum van 3% worden er vanaf 2016 zo'n 75 plaatsen beschikbaar. Na een proefperiode kan de regering het quotum aanpassen.

We willen nieuwe woonvormen en de individualisering van de rechten opnemen in een nieuwe, gewestelijke huurwet. Een consultant bespreekt dat tijdens de zomer met de betrokken partijen.

De werkgroep 'recht op wonen' van de interministeriële conferentie (IMC) Sociale Zaken en Gezondheid is niet opnieuw tot leven gewekt, maar dat heeft niet belet dat de instellingen samenwerken aan een ambitieus plan met

En 2017, nous avons l'intention de créer une nouvelle maison d'accueil avec une trentaine de places. Le refuge secret géré par le Centre de prévention des violences conjugales et familiales offre déjà 34 places. Je souhaite également renforcer les fonctions d'accompagnement des maisons d'accueil. En effet, une maison d'accueil doit être le lieu propice à accueillir, mais aussi à accompagner les victimes.

J'en viens à la collaboration entre les agences immobilières sociales (AIS) et les maisons d'accueil. Il existe bien des collaborations étroites entre des AIS et des maisons d'accueil. Vous avez été invitée par l'Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) ; nous avons organisé un colloque début mai avec comme objectif principal de créer des liens entre le monde du logement et celui du sans-abrisme. Nous avons pu faire échange des bonnes pratiques. L'objectif est de pérenniser de telles collaborations.

Au 30 septembre 2014, le parc des agences immobilières sociales était constitué de 3.728 logements, dont 241 sont dédiés au logement de transit.

Certaines agences immobilières sociales (AIS) inscrivent les candidats locataires sur une liste d'attente dans l'ordre de leur inscription. D'autres ciblent généralement des publics plus spécifiques et n'inscrivent des candidats locataires que si ces derniers bénéficient d'un accompagnement social d'un service partenaire. Ce sont des acteurs clés dans l'accès au logement pour le public qui nous intéresse puisque nous travaillons sur la réservation de logement durable, c'est-à-dire autre que du logement de transit.

Au 30 septembre 2014, les communes et les CPAS comptaient toujours 146 logements de transit pour les CPAS et 92 pour les communes.

Par ailleurs, à mon initiative, j'ai déposé une proposition de modification de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 organisant la location des habitations gérées par la Société du logement de la Région bruxelloise ou par les sociétés immobilières de service public (SISP). Cette proposition a déjà été approuvée en première lecture et prévoit un volet spécifique concernant

meerdere maatregelen.

Doordat het regeringsbesluit van 28 november 2013 tot instelling van een herhuisvestingstoelage van kracht werd, moest er een nieuwe informaticatoepassing ontwikkeld worden, waarmee momenteel nog geen gedetailleerde statistieken opgemaakt kunnen worden. Zodra er statistieken over vrouwen met een herhuisvestingstoelage zijn, zal ik u die bezorgen.

De besprekingen over de invoering van een huurtoelage bieden me de gelegenheid om te bekijken of het niet beter zou zijn om alle vormen van huursubsidie samen te voegen, zodat mensen met echte noden, zoals slachtoffers van partnergeweld, er aanspraak op kunnen maken.

les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Nous avons souvent débattu dans cette commission des solutions possibles. Le gouvernement wallon utilise un système d'octroi de points de priorité pour ces personnes mais cela crée beaucoup de frustrations car vous gonflez la masse de points mais sans garantir nécessairement un accès direct au logement.

J'ai plaidé pour une disposition plus ambitieuse permettant d'apporter une réponse concrète plus rapidement, ce qui est en l'espèce absolument nécessaire. Cette disposition prévoit des partenariats entre les SISP et les maisons d'accueil agréées hébergeant des personnes du chef de faits de violence entre partenaires ou de violence intrafamiliale. Elle impose de conclure une ou plusieurs conventions d'attribution prioritaire sur un quota de 3% minimum du total des attributions de logements de l'année précédente.

Ces personnes doivent toutefois rentrer dans les conditions de revenus d'admission au logement social. Il ne s'agit pas de court-circuiter le système. La maison d'accueil accompagne la victime sur une longue durée et l'encadre lors de sa sortie et son déménagement vers le logement social réservé.

Il s'agit de permettre à ces femmes, lorsqu'elles sont à nouveau prêtes à prendre un nouveau départ dans leur vie, de bénéficier de conditions facilitées pour l'obtention d'un logement propre. Comme vous le soulignez les maisons d'accueil sont actuellement saturées et ne sont pas destinées à gérer, comme elles le font à défaut d'autres solutions, l'hébergement de longue durée.

On notera que, dans la plus grande majorité des cas, les personnes victimes de violence conjugale ne peuvent user de la faculté offerte par la justice de se voir attribuer le logement où elles ont vécu avec leur ex-partenaire violent. Cette législation fédérale a été très peu appliquée car malgré sa bonne intention, dans les faits, la plupart des victimes ne souhaitent pas revenir dans le logement où elles ont connu la violence. De plus, les moyens policiers ne sont pas suffisants pour assurer l'éloignement du compagnon ou mari violent et la protection de la victime. Les femmes préfèrent donc déménager et s'installer, soit dans

des maisons d'accueil, soit dans les espaces trouvés grâce à leur propre réseau.

Vous avez au moins une centaine de demandes annuelles pour quitter les maisons d'accueil pour s'installer dans un logement social.

Le quota de 3% permettra d'offrir à partir de 2016, compte tenu du taux de rotation global en 2014, une capacité d'accueil d'environ 75 places. On va commencer par répondre à ces urgences. Ce quota pourra être revu moyennant l'accord de l'ensemble du gouvernement. Il faudra aussi évidemment tenir compte des réalités. Nous devons tester le système. Il existe une centaine de demandes par an pour sortir des maisons d'accueil. Il faut voir comment les choses vont s'organiser concrètement. Je me réjouis bien sûr de cette évolution, mais surtout de l'accueil que le secteur a réservé à cette proposition. On n'imaginait pas trouver un accord aussi rapide. Les deux parties ont volontiers fait une partie du chemin pour y aboutir.

Nous prévoyons d'intégrer le chantier sur les nouvelles formes d'habitat et la question de l'individualisation des droits dans le cadre de la régionalisation du bail. Les uns et les autres ont identifié une série de questions. En outre, des consultations dureront tout l'été. Un consultant a été engagé pour discuter avec le syndicat des propriétaires, le syndicat des locataires et tous les acteurs.

Le groupe de travail "droit au logement" de la CIM social-santé n'a pas été réactivé en tant que tel, mais vous avez pu vous rendre compte dans le début de ma réponse que cela n'a pas empêché les différentes institutions de se parler et de travailler ensemble sur l'élaboration d'un plan ambitieux prévoyant différentes mesures.

Enfin, en ce qui concerne l'allocation de relogement, l'entrée en vigueur de l'arrêté du gouvernement du 28 novembre 2013 fixant l'allocation de relogement a nécessité le développement d'une nouvelle application informatique. Cette dernière ne dispose pas encore de module permettant l'élaboration de statistiques détaillées. La priorité ayant été accordée à l'encodage des anciens dossiers dans le nouveau système et au développement des modules de programmation, des visites de logements, de

De voorzitter.- Mevrouw Sidibé heeft het woord.

Mevrouw Fatoumata Sidibé (FDF) *(in het Frans).*- *Het verheugt mij dat er verschillende maatregelen worden genomen. U zegt dat elk jaar een honderdtal vrouwen een plaats in een opvangtehuis vragen.*

Mevrouw Céline Fremault, minister *(in het Frans).*- *Inderdaad. Het gaat om een vrij constante groep.*

Op het ogenblik dat zij het opvangtehuis verlaten, moet het nieuwe quotasysteem zijn rol spelen. Daardoor zouden 75 plaatsen beschikbaar zijn in 2016. Het heeft geen zin om een quotum van 10 of 15% op te leggen zolang we niet weten of het quotum van 3% volstaat. Wij moeten ook vermijden om andere doelgroepen te discrimineren. Wij zullen eind 2016 de balans opmaken.

paiement et de traitement des recours. C'est avec plaisir que je vous communiquerai des statistiques sur les femmes concernées par l'allocation de relogement dès qu'elles seront disponibles.

Je profite des réflexions menées en vue de la mise en œuvre d'une allocation-loyer, inscrite dans la déclaration de politique générale, pour analyser d'autres aspects qui me semblent importants : la pertinence de fusionner toutes les aides locatives et l'évaluation des bénéficiaires afin de s'assurer que les personnes qui en ont vraiment besoin, notamment les femmes victimes de violence conjugale, en fassent bien partie.

Voilà, Mme Sidibé, tout ce que je pouvais vous dire dans l'état actuel des choses.

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Je vous remercie pour les chiffres avancés et les mesures en train de se mettre en place. Évidemment, ce sont de petits pas, mais ils sont importants. Vous avez parlé d'une centaine de femmes qui demandent des places dans des maisons d'accueil.

Mme Céline Fremault, ministre.- Si vous êtes victime de violences conjugales, il y a deux configurations possibles. Soit vous connaissez bien la thématique et, après avoir quitté votre domicile, vous vous retrouvez dans une maison d'accueil d'urgence. C'est cette masse qui est globalisée. Nous avons interrogé les structures d'accueil d'urgence sur le nombre de personnes identifiées comme femmes victimes de violences conjugales. On aboutit à un groupe relativement constant d'une centaine de personnes répondant à ce profil.

C'est au moment de leur sortie qu'il conviendra de les faire bénéficier du nouveau système de quotas. Selon les premières projections, selon le taux de rotation en 2016, on aboutira à 75 places. Je ne fixerai pas de quota à 10 ou 15%, sans savoir si celui qui nous semble pertinent aujourd'hui fonctionnera ou non.

Il importait de prendre des décisions raisonnables, tout en évitant de discriminer d'autres publics. En l'espèce, on considérerait que la situation était urgente et qu'il fallait agir.